

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°11-2025

MSA

Classification : les négociations sont achevées !

En décembre 2024, la CFDT Agri-Agro a dit OUI à la signature de l'accord relatif à la classification, mettant fin, ainsi, à 24 années d'immobilisme !

Il restait encore à travailler toutes les fiches postes repères : ce travail, intense, a été réalisé durant les mois de janvier et février 2025.

Le 19 mars dernier, la CFDT Agri-Agro a pris ses responsabilités et a validé l'ensemble de ces fiches.

Désormais, le déploiement doit se faire au sein de chaque organisme et pour chaque salarié.

La CFDT Agri-Agro sera vigilante dans la mise en œuvre au sein des organismes afin de garantir à chaque salarié un rattachement à la fiche poste repère correspondant à son activité et dans le respect de l'accord signé.

La CFDT Agri-Agro continuera de défendre TOUS les salariés de l'institution, aussi bien au sein des instances paritaires qu'au travers de rendez-vous que nous saurons demander auprès des ministères.

Enfin, la CFDT Agri-Agro réaffirme que la classification n'est qu'un début : en effet, sans une augmentation du point à la hauteur des besoins sans cesse exprimés par la CFDT, tout ce travail n'aura servi à rien.

Fait à Paris, le 31 mars 2025

Contacts :

Stéphanie KNEZ, Secrétaire nationale : 06.77.43.58.67
Stéphanie CHRETIEN, Secrétaire fédérale : 06.11.54.57.88
Presse : 06.89.04.25.27